

Document confidentiel

Titulaires remplaçants – rentrée 2026

Circonscriptions	
Bouguenais	- 2
Erdre et Gesvres	- 2
Guérande Atlantique	- 3
Pays de Pontchâteau	- 3
St Brévin les Pins	- 2
Saint Nazaire Est	- 3
Saint Nazaire Ouest	- 4
Couëron Orvault	+ 1
Nantes Nord-Ouest	+ 2
Nantes Sud-Ouest	+ 2
Nantes Nord-Est	+ 4
Nantes Sud-Est	+ 1
Nantes Carquefou	+ 2
Pays d'Ancenis	+ 1
Rezé Vertou	+ 1
St Herblain	+ 2
St Sébastien sur Loire	+ 3
Solde	0

Nbre de MCS	Observations DPE
0	2 postes vacants
0	2 postes vacants
0	4 postes vacants
0	3 postes vacants
1	1 poste vacant
0	3 postes vacants
3	1 poste vacant

Circulaire mouvement : En cas de mesure de carte scolaire et s'il n'y a pas de poste vacant au sein de la circonscription de rattachement (départ en retraite, disponibilité, enseignant affecté à titre provisoire...) à la rentrée suivante, il est d'abord demandé si un titulaire remplacement de la circonscription concernée est volontaire. Lorsqu'il y a plusieurs volontaires, la priorité de la mesure de carte scolaire est attribuée au titulaire remplacement ayant la plus forte AGS et se voit attribuer une bonification de 600 points.

Titulaires remplaçants REP+

Circonscriptions	Nbre de TR REP+
Nantes Nord-Est	4
Nantes Nord-Ouest	5
Nantes Sud-Est	3
Nantes Sud-Ouest	6
Saint Nazaire Ouest	5
Total	23

Nbre de postes vacants au 01/09/26
1
1
0
1
0
3

Au mouvement, les 3 postes vacants seront réimplantés dans des écoles hors REP, un commentaire sera ajouté permettant de les identifier.

Document confidentiel

RASED – rentrée 2026

Circonscriptions	Aide relationnelle			Mesures	Observations DPE	Aide pédagogique			Mesures	Observations DPE
	R25	Après redécoupage	R26			R25	Après redécoupage	R26		
Pays d'Ancenis	2	3	2	- 1	Poste vacant	3	4	3	- 1	Poste vacant
Pays de Blain Nozay	2	2	1	- 1	1 MCS ou possibilité de transfert du PE sur le poste vacant en aide pédagogique	3	3	3	0	
Bouguenais	2	2	2	0		4	4	3	- 1	1 MCS
Nantes Carquefou	1	1	2	+ 1		4	3	3	0	
Châteaubriant-Derval	2	1	1	0		4	3	4	+ 1	
Donges Savenay	1	2	2	0		4	4	3	- 1	1 MCS
Guérande Atlantique	2	1	1	0		3	2	3	+ 1	
Nantes Nord-Est	2	2	2	0		6	6	6	0	
Nantes Sud-Est	2	2	2	0		5	6	6	0	
Nantes Sud-Ouest	2	2	2	0		5	5	6	+ 1	
Nantes Nord-Ouest	2	2	2	0		5	5	6	+ 1	
Erdre et Gesvres	2	1	2	+ 1		4	3	3	0	
Pays de Pontchâteau	3	3	2	- 1	Poste vacant	5	5	5	0	
Rezé-Vertou	2	2	1	- 1	1 MCS	3	3	3	0	
St Brévin les Pins	2	2	2	0		3	3	3	0	
Sainte-Pazanne	1	1	1	0		4	4	3	- 1	1 MCS
Saint-Herblain	3	3	2	- 1	2 partants CAPPEI 25/26 – 26/27 1 en VAEP CAPPEI	5	5	6	+ 1	
Saint Nazaire Est	2	2	2	0		6	4	4	0	
Saint Nazaire Ouest	2	2	2	0		5	7	6	- 1	Poste vacant
Saint Philbert de Grand Lieu	1	1	1	0		3	3	4	+ 1	
Saint Sébastien sur Loire	2	2	1	- 1	1 MCS ou possibilité de transfert du PE sur le poste vacant en aide pédagogique	3	2	3	+ 1	
Vallet	1	1	2	+ 1		3	3	3	0	
Couëron Orvault	0	1	2	+ 1		0	3	3	0	
Total	41		39			90		92		

Circulaire mouvement : En cas de retrait d'emploi d'un poste de RASED et à défaut de volontaire, c'est l'enseignant le dernier nommé dans la circonscription, dans l'option concernée par le retrait, qui doit participer au mouvement avec une bonification de 600 points.

Implantation des créations : A voir avec les IEN

Document confidentiel

Titulaires départementaux – rentrée 2026

Circonscriptions	R25	Après redécoupage	Propositions	R26
Pays d'Ancenis	3	4		4
Pays de Blain Nozay	7	5		5
Bouguenais	2	2		2
Nantes Carquefou	6	6		6
Châteaubriant-Derval	4	4		4
Donges Savenay	5	3		3
Guérande Atlantique	5	5		5
Nantes Nord-Est	4	3	1 poste vacant	2
Nantes Sud-Est	4	4		4
Nantes Sud-Ouest	4	4		4
Nantes Nord-Ouest	3	3		3
Erdre et Gesvres	5	3		3
Pays de Pontchâteau	0	2		2
Rezé-Vertou	3	2		2
St Brévin les Pins	4	4		4
Sainte-Pazanne	2	2		2
Saint-Herblain	6	6		6
Saint Nazaire Est	4	3		3
Saint Nazaire Ouest	6	6	2 postes vacants	4
Saint Philbert de Grand Lieu	7	7		7
Saint Sébastien sur Loire	3	3		3
Vallet	2	3		3
Couëron Orvault	0	5		5
Total	89	89		86

[illegible]

Propositions aux TD concernés

- Soit bonification de 600 points
- Soit maintien sur le poste de TD avec seulement une part fixe sur la circonscription

Transfert des 3 postes de TD en postes de TS

Circulaire mouvement : En cas de modification de la part fixe, l'enseignant se voit attribuer 600 points de mesure de carte scolaire si l'une de ses parts fixes passe à 100% et qu'il refuse la proposition de basculer sur cette décharge de direction ou l'attribution d'une nouvelle part fixe dans la circonscription.

Document confidentiel

Titulaires de secteur – rentrée 2026

Circonscriptions	R25	R26	Mesures	Observations DPE
Pays d'Ancenis	12	12	0	
Pays de Blain Nozay	10	8	- 2	2 MCS
Bouguenais	20	19	- 1	1 poste vacant
Nantes Carquefou	17	15	- 2	2 postes vacants
Châteaubriant-Derval	11	12	+ 1	
Donges Savenay	19	17	- 2	2 MCS
Guérande Atlantique	7	7	0	
Nantes Nord-Est	21	21	0	
Nantes Sud-Est	21	21	0	
Nantes Sud-Ouest	18	20	+ 2	
Nantes Nord-Ouest	13	18	+ 5	
Erdre et Gesvres	19	16	- 3	2 MCS car 1 poste vacant
Pays de Pontchâteau	13	13	0	
Rezé-Vertou	14	12	- 2	2 MCS
St Brévin les Pins	8	8	0	
Sainte-Pazanne	15	13	- 2	2 postes vacants
Saint-Herblain	19	19	0	
Saint Nazaire Est	12	14	+ 2	
Saint Nazaire Ouest	12	10	- 2	2 MCS
Saint Philbert de Grand Lieu	11	10	- 1	1 MCS
Saint Sébastien sur Loire	16	15	- 1	1 poste vacant
Vallet	10	11	+ 1	
Couëron Orvault	0	15	+ 15	
	318	326	+ 8	3 postes de TD vacants transférés en TS + ouverture de 5 postes de TS au CSA

Circulaire mouvement : En cas de retrait d'emploi d'un poste de titulaire de secteur et s'il n'y a pas de poste vacant au sein de la circonscription (départ en retraite, disponibilité, enseignant affecté à titre provisoire...) à la rentrée suivante, il est d'abord demandé si un titulaire de secteur de la circonscription concernée est volontaire. Lorsqu'il y a plusieurs volontaires, la priorité de la mesure de carte scolaire est attribuée au titulaire de secteur ayant la plus forte AGS et se voit attribuer une bonification de 600 points.